

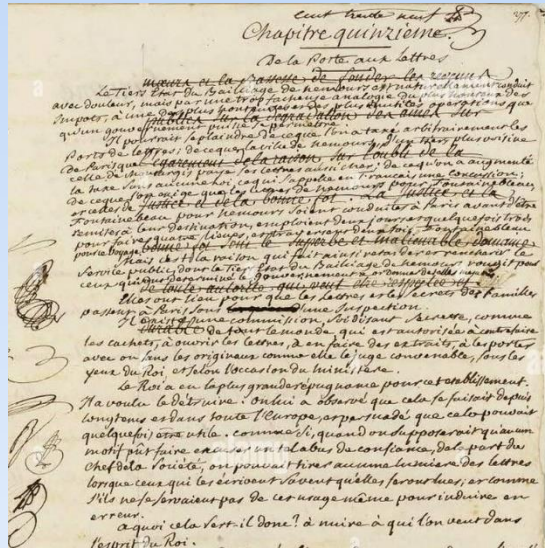


Chaque mois, une anecdote sur Janville-en-Beauce !

Péripiéties nobiliaires à Outreville au XVIIIe siècle...

Conservés dans la « série B » aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, les dossiers issus de l'ancien bailliage royal de Janville, circonscription administrative et judiciaire d'Ancien Régime, couvrent une partie des faits marquants survenus à Outreville au XVIIIe siècle. L'on y retrouve bien sûr la famille de Beauharnais, évoquée le mois dernier. En 1721, un an avant sa mort, François III de Beauharnais, lieutenant général au bailliage d'Orléans, qui réside principalement en son château de La Grillère, à Vouzon (près de Salbris), et ne vient qu'exceptionnellement à Outreville, se défait de cette seigneurie au profit du chevalier François Phélyppeaux, son neveu, qui reçoit par ce même don la terre de la Boissière, dans la paroisse de Bazoches-les-Hautes. Les Phélyppeaux forment alors l'une des plus illustres familles de France, cumulant les ministères et les honneurs jusqu'à la Révolution. Né en 1689, et depuis 1709 jeune « conseiller du Roi en ses conseils, et maistre des requêtes ordinaire de son hôtel », François semble promis à un brillant avenir quand il succombe à la « petite vérole » (variole) le 9 décembre 1715. Son seul fils encore en vie décède à son tour en 1723. L'héritage d'Outreville revient à sa fille Marie-Catherine, laquelle épouse le 13 janvier 1734 Charles Antoine III Gouffier, marquis d'Heilly, « mareschal des camps et armées du Roi », gouverneur de Corbie et chevalier de Saint-Louis. Né en 1689 et rejeton d'une famille de haute noblesse (attestée dès le XIe siècle), le marquis engage en 1749 un procès contre l'Hôtel-Dieu de Janville, à propos « d'une mine et demie de vigne à Outreville ». Après sa mort en 1777, la seigneurie revient à sa fille unique Marie Catherine, puis à son mari Auguste de Choiseul-Gouffier, né en 1752, ami de Talleyrand, passionné d'antiquités grecques et... panier percé notoire ! Pour éponger ses dettes, la terre et seigneurie d'Outreville est saisie en 1778 par sentence du bailli de Janville, et vendue moyennant 86 644 livres à Jean-Louis-Antoine Alix [AD 28, cote B 999]. Désormais « écuyer », et surtout dernier seigneur d'Outreville, Alix est mentionné à ce titre parmi les membres de la noblesse à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Chartres, à la veille de la Révolution (16-21 mars 1789) [Catalogue des gentilshommes de l'Orléanais, Dentu, 1864, p. 19].

[Illustration : procès-verbal de l'assemblée générale de 1789].



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE Contact : janvilleenbeauce.mairie@orange.fr

Publication de la mairie de Janville-en-Beauce à 1000 exemplaires

Directeur de Publication : M. Stéphane MAGUET



Allaines-Mervilliers

Janville

Le Puiset

Le petit Janvillois

Edition Juillet-Août 2022



Cérémonie du 14 Juillet

Au programme :

10 h 45 :

- Revue des sapeurs-pompiers avec la participation de *Rythmes et Jazz* au **Stade Gaston-Jeannot (près de la piscine), 12 Avenue Justin-Clichy**

11 h 15 : Salle Jean-Claude Drouot – Espace Thierry-La-Fronde – Janville

- Remise de diplômes et médailles aux pompiers
- Remise d'un dictionnaire aux élèves de Janville-en-Beauce entrant en 6^{ème}
- Récompenses des maisons fleuries
- Accueil des Mamans de l'année

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie

Fête de la Madeleine - Le Puiset



Samedi 23 Juillet :

Fête Foraine – Buvette organisée par l'Amicale des Pompiers

21h00 : Spectacle gratuit, place de la Mare au Levant :

« Les folies intemporelles » danses et chants cabaret (durée : 1h30)

Dimanche 24 Juillet :

De 6h30 à 18h30 : Vide grenier. Inscription au 06.83.04.44.50, par SMS de préférence. L'emplacement étant gratuit, nous limitons chaque place à 3 mètres linéaires. Merci de vous munir d'un sac poubelle afin de laisser le site propre.

Animations : ateliers de magie gratuit à 15h00 avec le magicien Elliott. Fête foraine, structures gonflables. Buvette et restauration sur place organisée par l'Amicale des Pompiers

21h15 : Distribution de lampions à la mairie

21h30 : Retraite aux flambeaux avec l'harmonie d'Angerville

22h30 : Feu d'artifice musical sur la place du château

Le passage de la balayeuse est prévu :

le **lundi 4 juillet** dans la commune déléguée du Puiset
le **jeudi 7 juillet** dans la commune déléguée de Janville



CLUB LOISIRS DES AINES

Rendez-vous jeudi 7 et 21 juillet de 14h à 18h **Espace Thierry-La-Fronde**

Marche Gourmande le 11 septembre 2022 : départ **Espace Thierry-La-Fronde**
10 Kms : Départ 9h30 - 7 kms : Départ 10h00 - 3 Kms Départ 10h30

Repas : 15 € - Marcheurs 2.50 €

Renseignements et inscriptions : 02.37.34.41.07 – 02.37.35.04.28

MEDIATHEQUE DE JANVILLE-EN-BEAUCE



La médiathèque sera
fermée du mardi 19 juillet
au samedi 6 août.
Réouverture le mardi 9 août.

JANVILLE (28)



Samedi 10 septembre

Espace Thierry la Fronde - 20 h 00
Ouverture des portes à 18 h 30
Organisé par le comité des fêtes

Bons d'achat d'Intermarché et Carrefour
1000 € - 400 € - 300 € - 200 € - 130 € - 120 € etc...
Flash : 100 € pour chaque couleur
Bingo : 150 € - 50 € - 20 €



Parties enfants:
Enceintes, Téléphone,
Tablette, Montre connectée, etc...



Réservation possible au 06.72.94.33.67

Formule à 30 € : 1 planche de 12 adultes + 1 planche de 6 enfants
+ 2 bingos + 2 tickets flash de chaque couleur
Tarifs adultes sans formule : 4 € le carton - 16 € les 5 -
24 € les 8 - 32 € les 11

Tarifs : Enfants, Bingo, Flash : 2 € le carton - 10 € les 6

Sandwichs-Pâtisseries-Buvette

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler en cas de crise sanitaire ou d'intempéries
Imprimé par nos soins



Organisé par l'Association
pour la Sauvegarde de la
Chapelle et du Patrimoine

Vide-Grenier Dimanche 4 septembre

**Janville
en Beauce**

Rue du Mail du Jeu de Paume
de 7h 00 à 18 h 00
2€ le mètre linéaire

Inscription avant le 3 septembre 2022

au 06.48.06.09.00

Buvette et restauration sur place

L'association se réserve le droit d'annuler

en fonction de l'évolution de la COVID 19 et des intempéries
Imprimé par nos soins



ASSOCIATION JANVILLE GYM LOISIRS

Pour conserver notre heure de gym
douce à la rentrée de septembre, nous
sommes à la recherche de nouvelles
adhérentes. Si vous voulez vous
détendre, entretenir votre souplesse
et votre tonus dans une ambiance
sympathique, rejoignez-nous le mardi à
16h30. Inscrivez-vous dès maintenant :

Brigitte : 06.88.09.94.11

Odile : 06.72.00.93.44

Restaurant Les Sabots d'Or

Soirée Moules Frites
Les vendredis 8-15 et
22 juillet 2022
Menu à 26.50 €

Réservation : 02.37.90.00.11



La Maison du Tourisme
Cœur de Beauce

propose le : Jeudi 7 juillet à 15h00

La visite de Janville-en-Beauce

Réservation au plus tard 48h avant la visite au
02.37.99.75.58 ou info@tourismecoeurdebeauce.fr

Samedi 17 Septembre à 20h30
Eglise St Etienne de Janville
Concert par le Quatuor
« Midi-Minuit »

Schubert, Haydn, Dvorak

Pré-inscription en Mairie : 02.37.90.00.53

Tarif : adulte : 12 €, enfant 12/17 ans : 6 €



LES TRICOTEUSES DU VENDREDI DE JANVILLE-EN-BEAUCE

Remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont rendu visite lors de leur
pique-nique du samedi 11 juin 2022.

Grâce à leurs achats et leur générosité, elles ont contribué
à faire un don de 400 € à l'Association ROSE UP
(accompagnement des femmes pendant et après cancer)



La Fédération Française d'Education
Physique et de Gymnastique Volontaire est
engagée depuis 25 ans pour le sport santé.
C'est pourquoi, elle propose aux habitants
« Seniors » ou « Sédentaires » de la
commune de Janville-en-Beauce une
« ACTION SPORT SANTE POUR TOUS » qui
consiste à reprendre une activité physique
en douceur (**marche nordique**) à partir de
mi-septembre 2022.

Groupe 20 personnes maxi.

Renseignements : Mairie de
Janville : 02.37.90.00.53



Le Forum des Associations
se tiendra le
**dimanche 4
septembre**
à la hall sportive de Toury



Mercredi 24 août à 15h30
Théâtre itinérant :
« La Folie La Fontaine »
devant l'église – Le Puiset

Partez sereins
en vacances et
bénéficiez

d'une
surveillance
régulière et
gratuite de votre
domicile. Inscription et
renseignements auprès de la
Mairie ou de la Gendarmerie



PETIT RAPPEL

Conformément à l'arrêté
préfectoral d'Eure-et-Loir
du 03/09/2022



TONDEUSE ET BRICOLAGE

Jours ouvrables : 8h30/12h et
14h30/19h30

Samedi : 9h/12h et 15h/19h

Dimanche et jours fériés : 10h/12h
Les bruits ou tapage diurnes ou
nocturnes troublant la tranquillité
d'autrui sont sanctionnables.